



S.A.S. GRANULATS VICAT

**RESUME NON TECHNIQUE DE
L'ETUDE DE DANGERS**



COMMUNE DE BARRAUX

LIEU-DIT « LA GACHE »

DEPARTEMENT DE L'ISERE (38)

SEPTEMBRE 2015

Siège Social : 4, Rue Aristide Bergès – B.P. 33 – 38081 L'ISLE D'ABEAU CEDEX

Tél. : 04 74 27 59 00 - Fax : 04 74 27 59 92

S.A.S. au capital de 5 601 488 € - 768 200 255 RCS Vienne

SIRET 768 200255 00091 – A.P.E. 0812 Z – TVA FR 87 768 200 255

Affaire suivie par :



S.A.S. SATMA
M. MOLLE Alex
Chargé d'Etudes
Service Central Carrières
B.P. 35
38081 L'ISLE D'ABEAU CEDEX
Tél. : 04 74 18 43 25
Fax : 04 74 27 59 95
Mail : alex.molle@vicat.fr

SOMMAIRE

I- INTRODUCTION.....	5
II- RAPPEL SUR LE PROJET	7
III- RECENSEMENT DES RISQUES D'ACCIDENT	9
IV- SOURCE, GRAVITE, CINETIQUE & MAITRISE DES RISQUES DU PROJET..	11
V- MOYENS DE SECOURS EN CAS D'ACCIDENT	13
VI- CONCLUSION	15



I- INTRODUCTION

Le **RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DES DANGERS** synthétise les risques d'accidents et leurs conséquences pouvant être rencontrés dans le cadre du projet de Renouvellement & d'Extension de la carrière de **BARRAUX**.

Il décrit en outre les moyens et les méthodes mis en œuvre pour diminuer ces risques.

Il reprend les conclusions de l'Etude des Dangers, et présente les zones de risques significatifs des différents scénarios d'accidents décrits dans l'étude, pouvant présenter un risque pour les riverains et l'environnement, à savoir :

- le risque de feu de nappe lors du remplissage d'un engin au niveau des aires de remplissage
- le risque d'explosion de la cuve à fioul ou du camion-citerne présents au sein de la carrière
- les rejets de matières polluantes
- les risques de chutes et de projections
- les risques de noyade.

Remarque : La Société GRANULATS VICAT bénéficie d'une **triple certification** : ISO 9001 (Qualité produit), ISO 14001 (Environnement) et **OHSAS 18001 (Santé & Sécurité)**, soulignant ainsi sa **maîtrise technique** et son **professionnalisme**, notamment **en terme de sécurité**.

Au travers de ces certifications, **de nombreuses procédures et consignes sont d'ores et déjà en place et appliquées quotidiennement sur le site**. On rappellera également ici qu'un responsable « Qualité Sécurité Environnement » est présent en permanence sur le site de **BARRAUX**.



Situation géographique du Projet

Carrière de La Gache

BARRAUX



II- RAPPEL SUR LE PROJET

Le projet se situe au sein du territoire de la commune de **BARRAUX**, dans l'Isère (38), sur le bord Ouest de la **Vallée du Grésivaudan**, limitée à l'Ouest par le Massif de la Chartreuse et à l'Est par la Chaîne de Belledonne. Cette vallée s'ouvre au Nord sur La Combe de Savoie, ainsi que sur la Vallée de Chambéry et au Sud sur l'Agglomération Grenobloise (cf. carte présentée en page ci-contre).

L'exploitation actuelle est plus précisément localisée en **rive droite de l'Isère**, à environ deux kilomètres du centre du village de la commune de **BARRAUX** et s'étend sur les lieux-dits « **Les Bruyères** », « **Les Bruyères Nord** », « **Les Bruyères Sud** », « **La Versanne** », « **La Versanne Nord** » & « **Le Fayerey** ».

Sur ce projet, la Société GRANULATS VICAT sollicite l'autorisation de renouveler et d'étendre une carrière de sables et graviers alluvionnaires hors d'eau sur le territoire de la commune de **BARRAUX**. Cette autorisation est sollicitée pour une durée de **30 ans**.

La superficie totale de la demande porte sur environ 62 ha, dont environ 42 ha exploitables. Les superficies demandées en Renouvellement & en Extension sont respectivement d'environ 44 ha et 18 ha.

L'activité de la carrière consiste en l'extraction et la commercialisation de sables et graviers alluvionnaires fluvio-glaciaires hors d'eau. La production annuelle moyenne sera alors de 750 000 tonnes, pour une production maximale de 850 000 tonnes/an.

Le site sera également capable d'accueillir environ 50 000 m³/an de matériaux inertes extérieurs, principalement dédiés au réaménagement du site (remblais, etc...).

L'exploitation de la carrière est réalisée selon un phasage préétabli, où le gisement sera extrait dans sa globalité au sein de l'emprise de la carrière. Le phasage de l'exploitation prévoit également la remise en état du site au fur et à mesure de son avancement.

	Localisation des zones de risques d'accidents significatifs	Carrière de La Gache
		BARRAUX



III- RECENSEMENT DES RISQUES D'ACCIDENT

Les risques recensés sur la carrière sont récapitulés dans le tableau suivant et sont localisés sur la carte ci-contre.

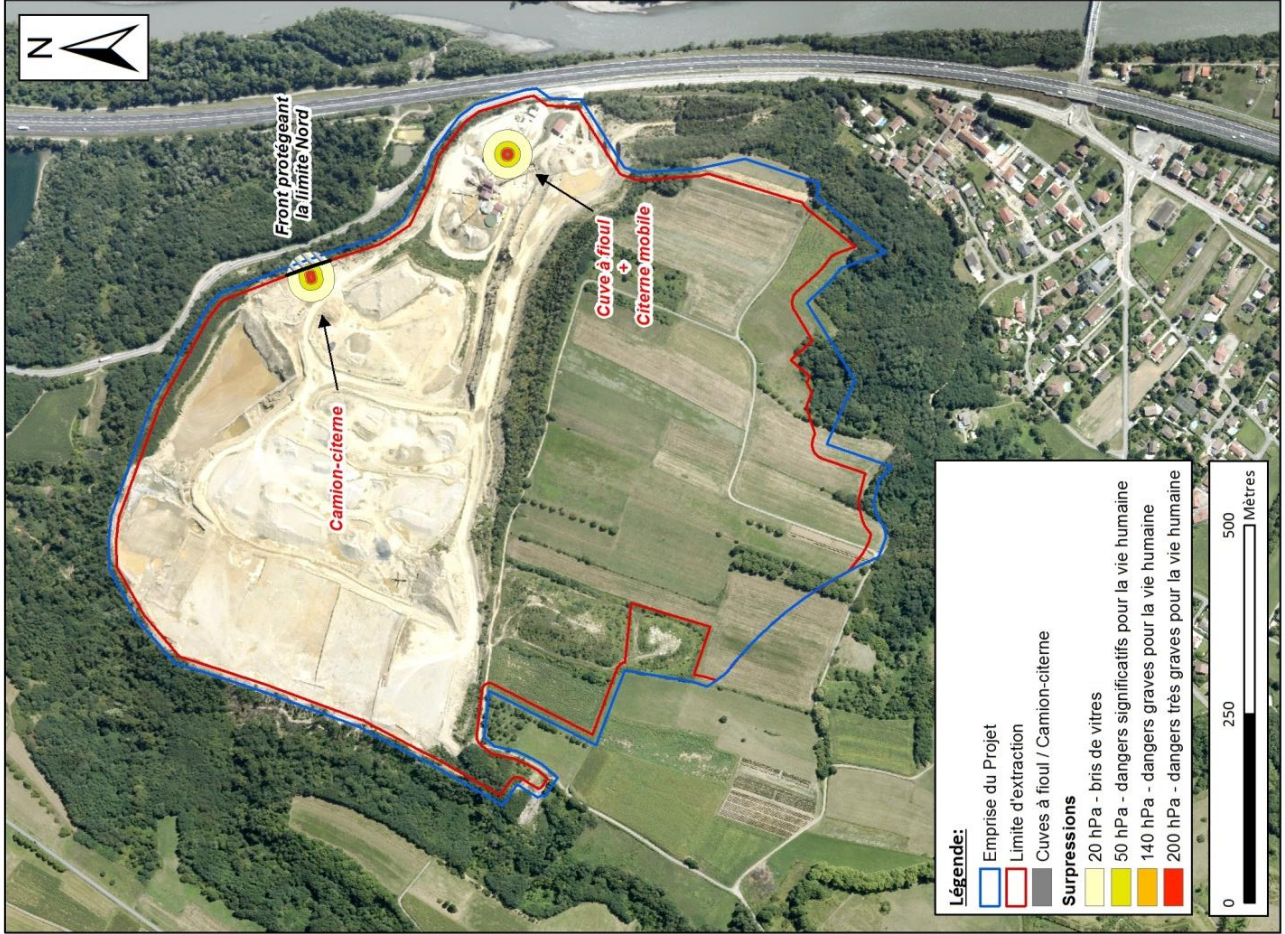
Types d'accidents	Localisation	Probabilité d'occurrence (Arrêté du 29/09/2005)
Incendie	Installations et bâtiments Site Stockage et ravitaillement Aires étanches Atelier	Improbable
Rejets de matières dangereuses ou polluantes	Véhicules Atelier Stockage et ravitaillement Poste de remplissage	Improbable
Chutes	Fronts en exploitation Engins Site	Très improbable
Explosion	Cuve à fioul Citerne mobile Camion-citerne	Très improbable

Les différentes zones d'exposition potentielles aux surpressions dues à l'explosion de la cuve à fioul ou du camion-citerne présents au sein du site, ainsi que le rayonnement émis par un feu de nappe au niveau des postes de remplissage, sont reportées sur les cartes présentées sur la page suivante.

VICAT

Zones d'exposition aux surpressions en cas d'explosion

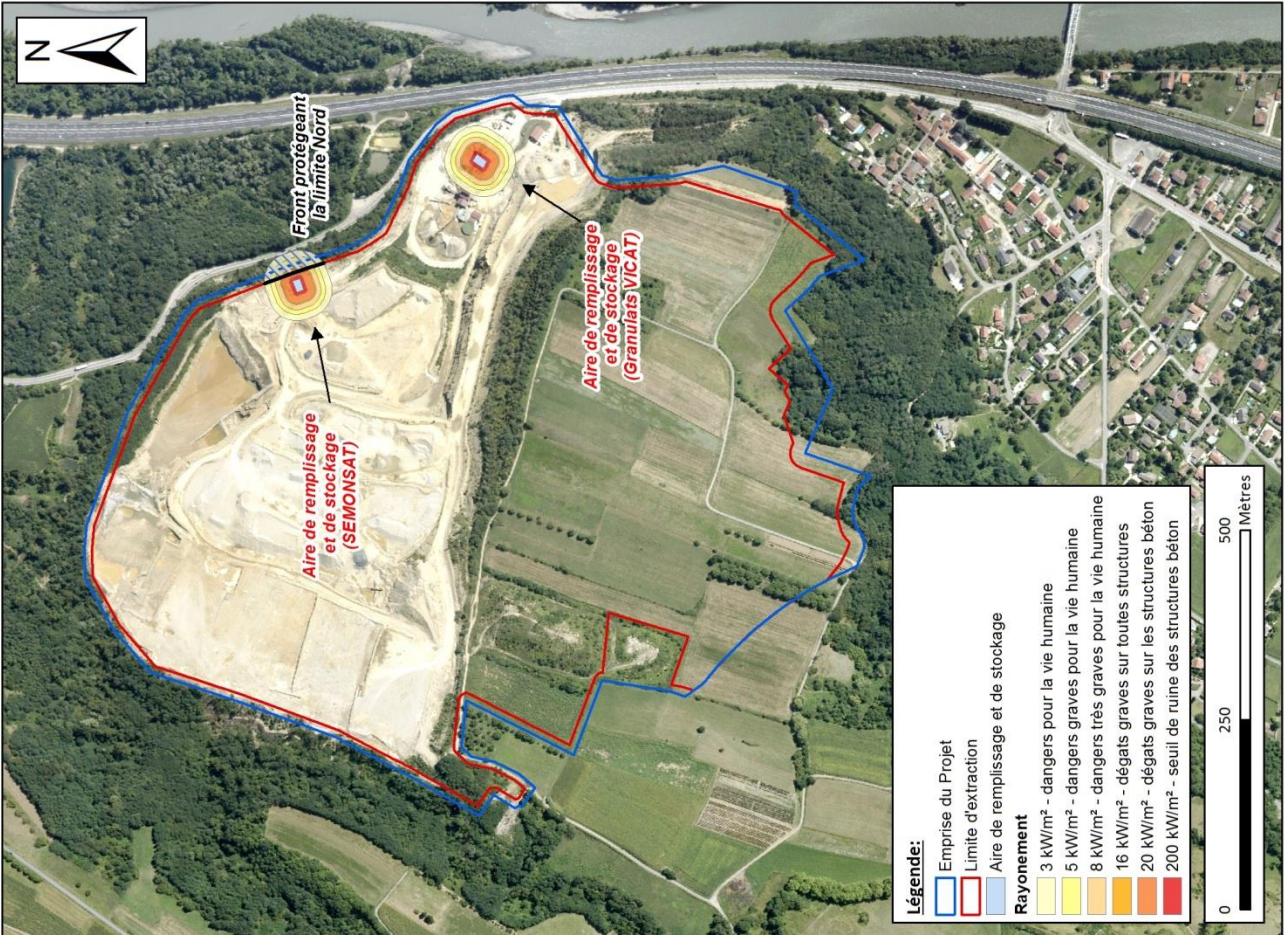
Carrière de La Gache
BARRAUX



VICAT

Rayonnement émis par un feu de nappe aux postes de remplissage

Carrière de La Gache
BARRAUX



IV- SOURCE, GRAVITE, CINETIQUE & MAITRISE DES RISQUES DU PROJET

Le tableau figurant en page suivante résume, pour chaque risque présent sur le projet de Renouvellement & d'Extension de la carrière, sa source, sa cinétique, sa gravité potentielle et les mesures à mettre en place pour les maîtriser.

Les dispositions à respecter sont celles régies par le Règlement Général des Industries Extractives (R.G.I.E.) institué par le Décret n° 80.331 du 7 Mai 1980 modifié, portant R.G.I.E.

Diverses mesures seront prises, afin d'assurer l'organisation de la lutte contre les accidents. Elles comprennent :

- des consignes générales
- des consignes particulières
- des consignes affichées
- un plan des moyens de secours
- une formation du personnel
- l'entretien du matériel
- des moyens de lutte.

Le tableau ci-dessous résume les risques et les moyens de prévention et de protection appropriés :

RISQUES	SOURCES	PROBABILITE D'OCCURRENCE	CINETIQUE	GRAVITE	ACCEPTABILITE	MESURES DE MAITRISE DES RISQUES
Incendie	Hydrocarbures des engins ou des camions de livraison	Improbable	Rapide	Modérée	III - Acceptable	Consignes de sécurité Entretien des véhicules & des engins Présence d'extincteurs Accès facilité aux secours
	Installation mobile de traitement					Consignes de sécurité Entretien des installations Présence d'extincteurs Accès facilité aux secours Blocage des accès Consignes de sécurité
Rejet de matières polluantes ou dangereuses	Rejet des hydrocarbures des engins et camions de livraison	Improbable	Lente	Modérée	III - Acceptable	Consignes Entretien Réparation Kits de dépollution
	Rejets de matières en suspension					Méthode d'exploitation Entretien Réparation Kits de dépollution
Chutes	Instabilité des terrains	Improbable	Rapide	Modérée	III - Acceptable	Equipement du personnel Méthode d'exploitation Consignes de sécurité
	Chutes de pierres					Equipement du personnel Méthode d'exploitation Consignes de sécurité
Explosion	Cuve à fioul	Très improbable	Rapide	Importante	III - Acceptable	Consignes de sécurité

V- MOYENS DE SECOURS EN CAS D'ACCIDENT

Le personnel travaillant sur le site disposera d'**Equipements de Protection Individuelle (EPI)** comprenant les éléments suivants :

- un casque
- des vêtements appropriés
- des chaussures de sécurité
- un gilet de visibilité
- des gants adaptés
- des lunettes de protection ou masques.

L'ensemble du personnel sera informé des consignes de sécurité et des marches à suivre en cas d'accident.

Il sera fait appel aux moyens publics de secours en cas d'accident grave sur le site ou d'incendie. Les coordonnées sont affichées en permanence sur le site (SAMU, Pompiers, Gendarmerie, D.R.E.A.L., etc...).

Les moyens de secours présents sur le site sont les suivants :

- extincteurs
- trousse de secours
- points de coupure électrique
- arrêts d'urgence
- Sauveteurs-Secouristes du Travail.

L'accès au site est aménagé de telle façon que les Services de Secours extérieurs puissent facilement accéder sur les lieux d'un éventuel accident.

En cas de risques d'extension des conséquences d'un accident au voisinage de la carrière, la Société GRANULATS VICAT alertera la Mairie de **BARRAUX**, ainsi que les plus proches voisins concernés et les autorités compétentes en matière d'installations classées (D.R.E.A.L. & Préfecture).



VI- CONCLUSION

Pour rappel, la Société GRANULATS VICAT bénéficie d'une **triple certification** : ISO 9001 (Qualité produit), ISO 14001 (Environnement) et **OHSAS 18001 (Santé & Sécurité)**, soulignant ainsi sa **maîtrise technique** et son **professionnalisme**, notamment **en terme de sécurité**.

Au travers de ces certifications, **de nombreuses procédures et consignes sont d'ores et déjà en place et appliquées quotidiennement sur le site**. On rappellera également ici qu'un responsable « Qualité Sécurité Environnement » est présent en permanence sur le site de **BARRAUX**.

En raison d'un mode d'exploitation rigoureux confié à du personnel habilité et formé aux premiers secours, **les risques d'accidents et leur propagation vers l'extérieur du site sont peu probables**.

La Société GRANULATS VICAT prévoit, pour diminuer les risques potentiels du projet, différents moyens de prévention, de protection ou de lutte.

Les moyens de secours propres et prévus seront suffisants en nombre, en qualité et rapidement mobilisables.

